

LA GESTION DES RESSOURCES MARINES—L'EXPOSÉ DE
LA POSITION DU CANADA AVANT LE DÉBUT DE LA
CONFÉRENCE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que l'Islande et plusieurs autres pays ont adopté, en vue de la Conférence du Droit de la mer qui aura lieu en 1973, une position ferme et franche, puis-je demander au ministre si le Canada a également défini sa position et s'il la rendra publique avant la conférence?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je regrette, monsieur l'Orateur, je n'ai pas saisi toute la question. Peut-on me la répéter?

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre nous dise si le ministère a défini la position précise que le gouvernement du Canada adoptera à la Conférence du Droit de la mer en 1973, et s'il la fera connaître avant la conférence?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, nous sommes en train de définir la position que nous prendrons à la conférence. Je ne suis pas certain si cette position sera rendue publique avant la conférence, étant donné que nous ne savons pas encore quelle sera notre ligne de conduite. Comme l'honorable député s'y attend toutefois, elle sera orientée vers la conservation des pêcheries marines, particulièrement le long de nos côtes, et l'affirmation des droits et des responsabilités du Canada sous ce rapport.

M. l'Orateur: L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Crouse: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'honorable député demande à poser une question supplémentaire et je lui céderai la parole dans un instant. Je voudrais une fois de plus rappeler aux honorables députés que le temps nous manquera. De nombreux députés désirent poser des questions et si nous consacrons trop de temps à chaque sujet, le temps sera écoulé avant qu'un nombre important de députés n'aient eu l'occasion de poser leurs questions.

[Plus tard]

LA DATE DE LA CONFÉRENCE DU DROIT DE LA MER

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire, à l'adresse du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sera très brève. Étant donné l'importance de cette question, le ministre dirait-il si une date a maintenant été fixée pour la prochaine conférence du droit de la mer?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Que je sache, monsieur l'Orateur, elle est toujours prévue pour 1973, mais je ne suis pas encore certain des dates. Je ne suis pas sûr que notre espérance se réalise—c'est évidemment pour nous un objectif—mais dès que des dates auront été fixées, j'en informerai la Chambre.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—LE SENS DE «À
TEMPS» DANS LA BOUCHE DU SECRÉTAIRE
PARLEMENTAIRE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sur sa déclaration d'aujourd'hui, fort semblable à celle de vendredi. Quand le secrétaire parlementaire ou son ministère disent qu'ils s'efforcent de verser les prestations à temps, que signifient alors les mots «à temps»?—six semaines, huit semaines ou quoi?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je sais que le député connaît bien le fonctionnement du régime. En fait, il a assisté à maintes réunions du comité et il sait que le versement de prestations dépend de la longueur de la période d'admissibilité, que ce soit 20 ou 8 semaines. Le requérant à long terme dont le versement de cotisations porte sur 20 semaines touche ses prestations plus tôt que les autres. J'espère que le comité permanent sera saisi de la question et l'examinera plus profondément.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il se rassembler. Je vois le député d'Hamilton-Ouest et d'autres de ses collègues qui désirent poser des questions supplémentaires sur le sujet que je croyais que nous avions laissé tomber il y a un moment dans l'espoir de passer à autre chose. Le député de Winnipeg-Nord-Centre peut poser sa question supplémentaire, et je donnerai ensuite la parole au député de South-Shore, comme je l'ai promis il y a un instant.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire parlementaire. Puisqu'il a dit que certains députés connaissent la loi, j'aimerais savoir si un effort est fait en vue de servir ces prestations au cours des trois premières semaines?

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire ici qu'il y a eu un accroissement sensible des efforts faits en vue d'accélérer les versements. En effet, les demandes de prestation . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA BAIE JAMES—
POURPARLERS AVEC LE QUÉBEC AU SUJET DE PRÊTS
SANS INTÉRÊT

[Français]

M. Oza Tétrault (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

A-t-il eu des pourparlers avec le premier ministre de la province de Québec relativement à des prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt qu'il pourrait lui consentir pour le développement de la baie James?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.